Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.

Nelson Mandela

Film: Développement du CSCSP en 2018
Patrick Cotti, Directeur

- https://vimeo.com/335564880

Avenue Beauregard 11 | CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00 | info@cscsp.ch
www.cscsp.ch

CONTENU

TEMPS FORTS 4

«Standards! Dans quel but?» Rétrospective sur le premier Forum de la détention et de la probation ... 4

159 personnes venant de toute la Suisse ont débuté le cursus révisé de la Formation de base menant à l'examen professionnel fédéral d'«agente / agent de détention». 4

En 2018, environ 2000 personnes ont suivi les cours sur l'orientation risques et l'exécution des sanctions orientée vers le risque ESOR. 5

Glossaire 6

ACTIVITÉS 7

Offre de cours: Détenus souffrant de troubles mentaux 7

Formation continue en prévention de la violence 7

L'Organe responsable [efps] a mené pour la première fois l'examen professionnel d'«agente / agent de détention» en 2018. 7

Atelier d'échanges entre chercheurs 2018 8

Le domaine de l'exécution des sanctions pénales a-t-il besoin d'un nouveau système d'information? .. 8

Fin des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la nouvelle Formation de cadres du CSCSP, remaniée en 2018 9

Élaboration CAS pour professionnel-le-s de la «privation de liberté» 10

Un outil d'enseignement en ligne sur les Règles Nelson Mandela 10

Prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral 11

Suicide assisté en privation de liberté 12

Le CSCSP a conduit pour la dernière fois l'examen professionnel fédéral supérieur d'«experte / expert du domaine des privations de liberté» en 2018 12

La sécurité en milieu carcéral 13

Identifier les délinquants présentant un risque accru 13

Intégration de Santé Prison Suisse SPS au CSCSP 13

PROJETS 14

Enquête sur les besoins en formation continue de différents groupes cibles dans le cadre du projet «Professions en exécution des sanctions pénales» 14

Travaux préparatoires en cours pour intégrer la formation dans l'exécution des peines Fep au CSCSP 15

APERÇU 16

Fredy Fässler, Président du Conseil de fondation du CSCSP à propos de 2018 16

Patrick Cotti, Directeur du CSCSP à propos de 2018 18

Projet de mise en œuvre du CSCSP 21

Mise en place du système de gestion de projet 22

Nouveaux domaines de prestations 23

Notre organisation 24

A propos du personnel 25

CHIFFRES **28**
Rapport de l'organe de révision 28
Extrait des comptes 2018 30
PERSPECTIVES **31**
Forum de la détention et de la probation 2019 31
Système d'information national en exécution des sanctions pénales 32
Formation de cadres du CSCSP 32
Radicalisation 32
IMPRESSUM 33

TEMPS FORTS

Thème des lignes – Photos prises à la Prison régionale de Thoune. Photos: CSCSP

«Standards! Dans quel but?» Rétrospective sur le premier Forum de la détention et de la probation

Intitulé «Standards! Dans quel but?», le premier Forum de la détention et de la probation du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP a eu lieu les lundi 19 et mardi 20 novembre 2018 au théâtre Équilibre de Fribourg. Cette première édition de la conférence a rencontré un vif succès, attirant quelque 300 participants. Des représentant-e-s de la recherche, des milieux politiques et des praticien-ne-s de l'exécution des sanctions pénales ont mené d'intenses discussions sur l'intérêt des standards. Dans quels domaines de la détention sont-ils nécessaires, et comment les mettre en œuvre ? Le film du Forum fournit un bref aperçu du contenu de ces échanges.

Film du Forum 2018

- https://vimeo.com/314498212

Cette manifestation a été menée en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique OFS et l'Institut suisse de police ISP.

159 personnes venant de toute la Suisse ont débuté le cursus révisé de la Formation de base menant à l'examen professionnel fédéral d'«agente / agent de détention»

En 2018, l'équipe de la Formation de base a quasiment achevé la refonte des cours de préparation à l'examen professionnel fédéral d'«agent / agente de détention» (EP). En août 2018, elle a ainsi pu acueillir 159 participant-e-s motivé-e-s au sein de la nouvelle Formation de base du CSCSP.

La révision de ce cursus avait été rendue nécessaire par les modifications du profil de la profession, du profil de qualification et du règlement d'examen effectuées par l'Organe responsable des examens

fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales [efsp]. Les cours ont donc dû être adaptés afin de fournir aux participant-e-s une préparation optimale au nouvel EP qui, à compter de 2020, se fondera sur le nouveau règlement d'examen. L'introduction d'une «orientation vers les compétences opérationnelles» exige une implication personnelle plus forte de la part de celles et ceux qui suivent cette formation; désormais, il est davantage demandé aux participant-e-s d'apprendre de manière autonome, et des outils didactiques ont été choisis pour les y aider.

L'accent est particulièrement mis sur le transfert des connaissances dans la pratique. Les compétences acquises au CSCSP dans le cadre de l'enseignement présentiel s'appliquent de manière efficace et concrète dans le quotidien professionnel (cf. rapports que doivent établir les participant-e-s). Les cours s'articulent autour de cinq sujets:

- Personnel de la privation de liberté
- Aspects juridiques
- Accompagnement & prise en charge
- Sécurité
- Santé

Les contenus sont harmonisés entre les parties alémanique et romande de la Suisse. Les participant-es doivent, pendant la formation, obtenir quatre preuves de performance de l'école attestant qu'ils ont atteint le niveau de performance requis, l'objectif étant d'améliorer la qualité et l'évaluation du transfert de la théorie à la pratique.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/formationexamens-federaux/examen-professionnel-federal

Film: Dans le quotidien d'un agent de détention

- https://vimeo.com/195457405

En 2018, environ 2000 personnes ont suivi les cours sur l'orientation risques et l'exécution des sanctions orientée vers le risque ESOR

Depuis le début de l'année 2018, le CSCSP propose des cours de formation continue sur l'orientation risques et l'ESOR.

Les très nombreuses inscriptions demandées depuis lors pour ces formations ont pu être traitées. Au total, 1966 personnes ont pu en bénéficier.

Cours sur l'orientation risques

Les cours sur l'orientation vers les risques s'adressent au personnel des autorités d'exécution des peines et mesures, de l'aide à la probation et des établissements de privation de liberté. Ils sensibilisent ces acteurs à l'importance de prendre davantage en compte les risques et les ressources associés à la détention des délinquants sexuels et violents lorsqu'il s'agit d'élaborer des planifications, d'effectuer des interventions, de réaliser des évaluations et de prendre des décisions. Ces cours seront également proposés aux participant-e-s francophones et italophones à partir de 2019.

Cours sur l'exécution des sanctions orientée vers le risque ESOR

Durant cette formation, les collaboratrices et collaborateurs apprennent à travailler selon les principes ESOR introduits dans les deux concordats alémaniques et à utiliser l'outil informatique ROSnet. En 2018, un grand nombre de ces cours a été proposé aux personnes déjà actives dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, le but étant de transmettre ces connaissances à l'ensemble du personnel impliqué.

Glossaire

Le lancement du site web du CSCSP s'est accompagné de la publication d'un glossaire. L'objectif est de standardiser non seulement les pratiques, mais également la terminologie utilisée: ainsi, en collaboration avec des expert-e-s, 60 notions essentielles du domaine de l'exécution des sanctions pénales ont été sélectionnées et expliquées tant en français qu'en allemand.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/savoirs-specialises/glossaire

ACTIVITÉS

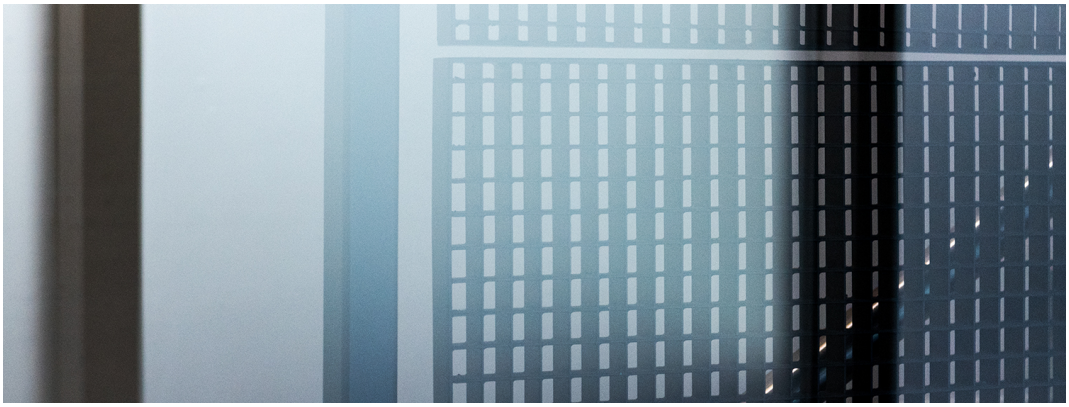

Thème des lignes – Photos prises à la Prison régionale de Thoune. Photos: CSCSP

Offre de cours: Détenus souffrant de troubles mentaux

En 2018, le cours remplaçant la formation de sept semaines intitulée «Détenus souffrant de troubles mentaux» a remporté un vif succès tant auprès des participant-e-s alémaniques que des participant-e-s romand-e-s. Les cinq modules ont pu être dispensés deux fois dans la partie germanophone et une fois dans la partie francophone de la Suisse, et ont fait l'objet d'excellents retours de la part de celles et ceux qui les ont suivis.

Formation continue en prévention de la violence

Ce nouveau cours a fait son apparition en 2018 et a été proposé tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Au fil de la formation, les participant-e-s apprennent à réagir de manière appropriée aux comportements agressifs et s'exercent à faire face à des situations difficiles ou dangereuses dans un environnement réaliste. Cette formation est menée par l'entreprise SeCoach GmbH, et deux journées de cours ont déjà pu être organisées à titre d'offre régionale à la prison de Berthoud. Les autres offres sont proposées à Hitzkirch (LU), Oron-la-Ville (VD) et, à partir de 2019, le seront également à Gordola (TI).

L'Organe responsable [efps] a mené pour la première fois l'examen professionnel d'«agente / agent de détention» en 2018

Toutes les informations relatives à l'examen professionnel organisé pour le compte de l'Association «Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales» [efsp] par le Secrétariat «Examens», rattaché au CSCSP, sont disponibles ici.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/formationexamens-federaux/examen-professionnel-federal

Atelier d'échanges entre chercheurs 2018

Le 5 mars 2018, le CSCSP a organisé une cinquième édition de l'atelier d'échanges entre chercheurs. Treize personnes des milieux de la recherche se sont réunies à Fribourg pour échanger à propos de leurs projets en cours.

Rapport sur l'atelier d'échanges entre chercheurs

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Atelier_dechanges_entre_chercheurs_2018.pdf

Actes des 10es Journées pénitentiaires
Surveiller et punir: nouvelles évolutions dans l'exécution des sanctions pénales
ISBN978-3-7272-0743-3

- https://www.staempfliverlag.com/detail/ISBN-9783727207433

L'atelier d'échanges entre chercheurs a été suivi du vernissage de la publication des actes des 10es Journées pénitentiaires de Fribourg, en présence des personnes responsables de la rédaction et de l'édition de ces documents.

Le domaine de l'exécution des sanctions pénales a-t-il besoin d'un nouveau système d'information?

Le 26 mars 2018, la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires CoCAP a mis sur pied un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'évaluer en quoi la collecte, le traitement et la mise à disposition des données pourraient être améliorés.

Membres du groupe de travail

- Benjamin Brägger, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Nordwest- und Innerschweiz
- Blaise Péquignot, Secrétaire Concordat latin
- Stefan Weiss, Leiter Dienststelle Militär, Zivilschutz und Justizvollzug Kanton Luzern
- Silvio Stierli, Leiter Amt für Justizvollzug Kanton Thurgau
- Anne-Corinne Vollenweider, Cheffe de la section criminalité et droit pénal à l'Office fédéral de la statistique
- Jens Piesbergen, Programmmanager «Harmonisierung der Informatik in der Strafjustiz»
- Patrick Cotti, Directeur, CSCSP
- Laura von Mandach, Responsable du domaine Connaissances spécialisées & Analyse, CSCSP

En 2018, sous la houlette du CSCSP, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises en présence de représentant-e-s de l'Office fédéral de la statistique, des concordats cantonaux, des cantons et du programme HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale). Il a analysé les flux de données actuels entre les acteurs de l'exécution des peines, examiné les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique et consigné les processus de collecte et de traitement des données. Du reste, le groupe a mené des discussions sur la qualité et la fiabilité des produits.

Nécessité d'une base de données pour l'exécution des sanctions pénales

Le groupe de travail estime à l'unanimité qu'il est nécessaire de mettre en place une base de données solide et uniformisée pour tout le pays. Selon lui, il convient en premier lieu de revoir la méthodologie de la collecte de données pour améliorer l'analyse et la fourniture de celles-ci, puis de mettre en place une banque de données centralisée afin de les rassembler. Un tel système permettrait d'alléger la charge de travail des institutions qui assumaient jusqu'ici ces activités de gestion des informations.

Par la même occasion, la refonte du traitement et de l'harmonisation des données au moyen de la plateforme centralisée permettrait d'aboutir à des données fiables et de bonne qualité sur lesquelles pourraient se fonder tous les autres instruments (par ex., rapports, statistiques et planifications) destinés à apporter des réponses aux problématiques de ce domaine.

En 2019, le CSCSP proposera de financer et de réaliser un projet visant à développer un système d'information au niveau national dans le domaine de l'exécution des peines.

Fin des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la nouvelle Formation de cadres du CSCSP, remaniée en 2018

Désormais, les quatre modules (fondements, personnel, sécurité et exécution au quotidien) mettent davantage l'accent sur des questions spécifiques au management.

La Formation de cadres du CSCSP s'adresse en premier lieu aux agent-e-s de détention qui assument une fonction dirigeante au sein d'un établissement de privation de liberté. À l'instar de la Formation de base, ce cursus a été entièrement révisé en 2018 sur la base du nouveau profil de qualification adopté par l'efsp. Davantage axé sur les compétences opérationnelles, il permet aux participant-e-s d'aborder et d'approfondir des sujets exigeants tirés de leur quotidien professionnel dans des conditions proches de la pratique, en collaboration avec des expert-e-s de leur domaine spécialisé.

Cette orientation plus marquée vers les questions de management s'exprime également dans le nom du titre qui sera délivré à partir de 2021 aux candidat-e-s réussissant l'EPS: jusqu'ici nommé «diplôme fédéral d'experte / expert du domaine des privations de liberté», celui-ci a été rebaptisé «diplôme fédéral d'expert / experte en management du domaine des privations de liberté». Au total, en 2018, 36 candidat-e-s (dont 22 provenant de Suisse alémanique et 14 de Suisse romande) ont passé avec succès la procédure d'admission à la Formation de cadres, qu'ils suivront à partir de janvier 2019.

Élaboration CAS pour professionnel-le-s de la «privation de liberté»

Le CSCSP élabore avec la HES-SO la nouvelle formation CAS «Intervenant-e spécialisé-e dans le domaine de la justice».

Depuis longtemps déjà, les services de probation, les autorités d'exécution des peines et mesures ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux / assistant-e-s sociaux des établissements de privation de liberté de la Suisse latine souhaitent une formation continue spécifique dans le domaine de la privation de liberté. Étant donné que le CSCSP est chargé de garantir la formation continue nécessaire à tous les groupes professionnels de la privation de liberté, une étape décisive a été franchie en 2018. Sur la base d'un accord de coopération entre la HES-SO (Haute École Spécialisée de Suisse occidentale) et le CSCSP, un Groupe de travail élabore depuis fin 2018 avec des représentant-e-s des groupes cibles concernés, sous la direction de la HES-SO, les contenus du futur CAS (Certificate of Advanced Studies) «Intervenant-e spécialisé-e dans le domaine de la justice». L'orientation interdisciplinaire de la formation vise à pointer le besoin de collaboration étroite au quotidien dans les différents domaines thématiques entre les divers groupes professionnels.

Par ailleurs, les personnes nouvellement recrutées dans le domaine de la «privation de liberté» pourront rapidement disposer de certaines bases grâce à l'orientation spécifique vers la privation de liberté du CAS. La première formation doit avoir lieu en 2021.

Un outil d'enseignement en ligne sur les Règles Nelson Mandela

En 2018, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ONUDC a lancé un projet afin d'enseigner les règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus par le biais d'une plateforme en ligne. Les vidéos réalisées dans ce cadre ont été prises en Algérie, en Argentine et en Suisse. Les scènes suisses ont été tournées à Lenzbourg (AG), avec le soutien du CSCSP et des établissements pénitentiaires de cette ville.

Film: Making of de l'outil d'enseignement en ligne sur les Règles Nelson Mandela

- https://vimeo.com/285819114

Prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral

Le 12 avril 2018, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP a approuvé le document-cadre et les recommandations concernant la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse. Ces recommandations ont été élaborées dans le cadre d'un échange entre spécialistes de la détention dirigé par le domaine Connaissances spécialisées et analyse.

Membres du groupe de travail

- Sylvie Bula, Cheffe du Service Pénitentiaire du Canton de Vaud
- Dominik Lehner, Präsident der konkordatlichen Fachkommission KoFako zur Beurteilung der Gemeingefährlichkeit von Straftätern der Nordwest- und Innerschweiz
- Renate Anastasiadis, ehemalige Bereichsleiterin, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Amt für Justizvollzug, Kanton Zürich
- Marcel Ruf, Direktor Justizvollzugsanstalt Lenzburg
- François Grivat, Directeur Fondation vaudoise de probation, Canton de Vaud
- Thomas Fritschi, ehem. Leiter Amt für Justizvollzug Kanton Solothurn

Les recommandations invitent notamment à promouvoir la sécurité dynamique, à renforcer la coopération avec les forces de sécurité et à fournir des formations spécifiques au personnel et aux représentants religieux.

Document: Document-cadre concernant la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/030318_Document_cadre_Radicalisation_JuV.pdf

Document: Recommandations de la CCDJP du 12 avril 2018 concernant la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/030318_Recommandations_Radicalisation_JuV_FR.pdf

Une prévention efficace de la violence nécessite une bonne collaboration

Les recommandations de la CCDJP insistent sur le principe suivant: pour porter ses fruits, la prévention de la violence doit s'inscrire dans une approche coordonnée. Il est essentiel que les mesures contre la radicalisation et l'extrémisme violent en contexte carcéral puissent s'appuyer sur une collaboration structurée et efficace de tout-e-s les actrices et acteurs concerné-e-s.

Les recommandations de la CCDJP du 12 avril 2018 mentionnent, outre un renforcement de la coopération entre les différents domaines concernés, l'aménagement de formations de sensibilisation pour

le personnel de détention et les représentants religieux. C'est pourquoi le CSCSP propose des cours de formation continue sur le thème de la radicalisation.

Informations complémentaires:

- https://extranet.skjv.ch/fr/Offre-de-formations/Formation-continue

De plus, les recommandations de la CCDJP sont étroitement liées aux mesures du Plan d'action national pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent PAN. Le document-cadre fournit aux professionnels des explications sur les mesures supplémentaires qu'il est nécessaire de prendre dans ce domaine, tout en indiquant les ouvrages de référence dédiés à ce thème en Suisse.

Les cantons et le CSCSP travaillent sur la mise en application de ces recommandations depuis leur adoption en avril 2018. Un premier rapport sur l'avancée de cette mise en œuvre est attendu pour la fin de l'année 2019.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/pratiquethemes-dactualite/radicalisation

Suicide assisté en privation de liberté

À l'automne 2018, le CSCSP a réalisé pour le compte de la CCDJP une recherche bibliographique sur l'assistance au suicide en privation de liberté.

La recherche bibliographique a porté sur des articles de journaux, les textes de loi, la jurisprudence, des publications ainsi que des projets de recherche. En raison de l'important besoin de clarification identifié, un projet consacré à ce sujet a été lancé fin 2018 dans le Domaine de prestations Pratique, qui doit se conclure à l'automne 2019.

Peut-on recourir à l'aide au suicide en exécution des peines et mesures?

Le but de notre travail est de fournir aux autorités d'exécution des peines et mesures des recommandations pratiques afin de pouvoir faire face à une éventuelle demande d'assistance au suicide dans un établissement pénitentiaire.

Le CSCSP a conduit pour la dernière fois l'examen professionnel fédéral supérieur d'«experte / expert du domaine des privations de liberté» en 2018

L'année dernière, 21 candidat-e-s alémaniques et 9 candidat-e-s romand-e-s ont passé l'examen professionnel fédéral supérieur EPS menant au diplôme d'«experte / expert du domaine des privations de liberté», parmi lesquels 27 ont obtenu ce titre.

La sécurité en milieu carcéral

La constitution du Domaine de prestations Sécurité a commencé durant l'été 2018 conformément aux dispositions du plan de mise en œuvre de la CCDJP. La thématique de la sécurité est traitée en tant que processus global d'assurance qualité et de développement; l'objectif est d'améliorer en permanence les normes appliquées dans les établissements grâce à un effort d'apprentissage constant.

Identifier les délinquants présentant un risque accru

Le Domaine de prestations Orientation délits et risques était en cours d'aménagement en 2018. De premières réflexions ont été menées sur un catalogue des outils d'évaluation des risques les plus utilisés dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales en Suisse ainsi que sur les structures fréquemment mises sur pied dans les cantons pour détecter les délinquants présentant un risque accru. Les travaux ont également posé les bases d'une collaboration avec des expert-e-s, dont le but sera d'harmoniser les expertises et thérapies forensiques et d'en développer la qualité. De plus, un échange a déjà eu lieu avec l'Office fédéral de la justice et le groupe de travail au sujet de PLESOR (Processus latin de l'exécution des sanctions orientées vers le risque), l'équivalent d'ESOR pour les cantons latins.

Intégration de Santé Prison Suisse SPS au CSCSP

Le Domaine de prestations Santé a officiellement intégré l'organisation Santé Prison Suisse SPS en été 2018. Cette organisation découlait du célèbre projet «Lutte contre les maladies infectieuses en milieu carcéral» BIG et faisait office de point de contact et d'information pour les questions de santé en milieu carcéral depuis 2013. Le CSCSP tient à poursuivre le précieux travail fourni par SPS et à reprendre sa fonction d'interlocuteur pour les cantons sur les thématiques sanitaires. En 2018, la mise en place de ce domaine était en cours et s'est accompagnée d'intenses travaux de mise en réseau et de coopération avec les actrices et acteurs concernés.

PROJETS

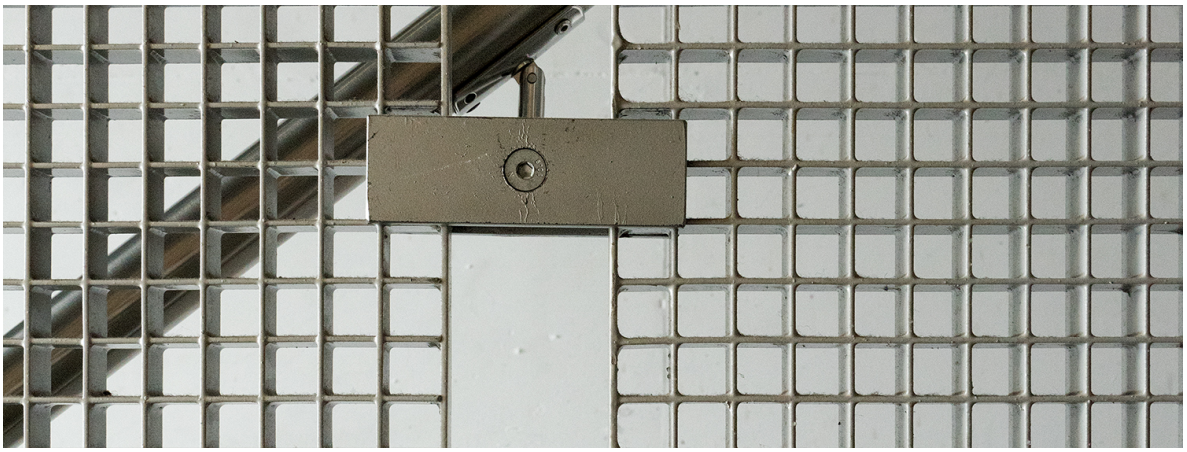

Thème des lignes – Photos prises à la Prison régionale de Thoune. Photos: CSCSP

Enquête sur les besoins en formation continue de différents groupes cibles dans le cadre du projet «Professions en exécution des sanctions pénales»

Dans le cadre de l'actuel projet «Professions en exécution des sanctions pénales», une analyse est menée sur les besoins de différentes fonctions et professions en matière de formation continue. L'objectif est d'optimiser l'offre de formation du CSCSP (y compris celle qui est proposée en coopération avec des prestataires de formation externes) pour les différents groupes professionnels et intervenant-e-s du domaine de la détention.

En 2018, 14 workshops au total ont eu lieu en Suisse alémanique (à Olten) et en Suisse romande (Lausanne), qui s'adressaient aux publics suivants: services de probation et d'exécution des peines et mesures; travailleurs sociaux et intervenants socio-éducatifs dans les établissements de privation de liberté; professionnels de la santé dans les établissements de privation de liberté; aumôniers et imams; formateurs/trices et enseignant-e-s pour adultes; cadres moyens et dirigeants. Les résultats de cette analyse sont prévus pour l'été 2019.

Travaux préparatoires en cours pour intégrer la formation dans l'exécution des peines Fep au CSCSP

En 2017, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP a décidé d'intégrer le centre de compétence Fep au CSCSP à compter du 1er janvier 2020. Pour l'heure, cette entité est rattachée à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO de Suisse centrale à Lucerne.

Le centre de compétence Fep propose 129 groupes d'apprentissage dans 28 établissements d'exécution des peines et mesures et permet ainsi aux détenu-e-s d'acquérir ou d'actualiser des connaissances de base en mathématiques, en français, en culture générale et en maîtrise des outils informatiques. Son but est d'accroître les chances de réinsertion sociale de ces personnes à leur libération.

Le transfert des compétences de l'OSEO au CSCSP concerne avant tout les huit collaborateurs du centre de compétence Fep à Lucerne, dont le poste sera déplacé à Fribourg en 2020. Les quelque 50 enseignant-e-s qui interviennent dans les différents établissements de Suisse, quant à eux, sont moins touchés par ce changement d'employeur.

APERÇU

Thème des lignes – Photos prises à la Prison régionale de Thoune. Photos: CSCSP

Fredy Fässler, Président du Conseil de fondation du CSCSP à propos de 2018

Un départ sous les meilleurs auspices

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) s'est rendu visible auprès du public par deux fois en 2018: le 18 août, son site, riche en informations et entièrement rénové, a été mis en ligne, et en novembre, environ 300 professionnel-le-s du domaine des privations de liberté et représentant-e-s de milieux politiques se sont réunis à l'occasion du Forum de la détention et de la probation à Fribourg. Dans le cadre des échanges entre praticien-ne-s, politicien-ne-s et scientifiques, des discussions ont été menées sur l'amélioration de la qualité et l'harmonisation de l'exécution des peines et mesures en Suisse.

Fredy Fässler,
Président du Conseil de fondation du CSCSP

Au vu des développements rapides et difficilement prévisibles que connaît ce domaine et des enjeux très complexes auxquels ils sont confrontés, les cantons et les concordats doivent travailler main dans la main à l'échelle suprarégionale. Le Centre peut apporter un soutien efficace à cette collaboration en élaborant et en mettant à jour des bases de décision, en rendant acces-

sibles des expériences pratiques faites en Suisse et en observant la manière dont l'exécution des peines et mesures

évolue dans les autres pays européens. Les échanges constants menés avec les scientifiques et les professionnels ont des applications concrètes dans le travail du CSCSP au quotidien.

Un centre de compétences qui dépasse le «Röstigraben»

Le choix d'établir le siège du CSCSP à Fribourg a été conscient: c'est en effet à la frontière entre les parties francophone et germanophone de la Suisse, au confluent de cultures et de langues différentes, que le Centre a élu domicile. Par cet emplacement, nous souhaitons témoigner de notre détermination à harmoniser l'exécution des sanctions pénales. Nous entendons assurer et améliorer la qualité de celle-ci en apprenant les uns des autres, quelles que soient nos différences linguistiques et culturelles.

Un travail ciblé

En 2018, le travail du Conseil de fondation s'est principalement concentré sur la création d'une structure de direction et d'organisation adaptée et dotée de bases claires en matière de personnel, de finances et d'infrastructure. Une telle structure est nécessaire à la mise en place des nouveaux domaines de prestations et à l'intégration de Santé Prison Suisse (SPS) et de la Formation dans l'exécution des peines (Fep). Le Conseil de fondation a pu se consacrer davantage à des questions de planification stratégique et à des tâches spécialisées concrètes. S'il continue de gérer le domaine de prestations qui demeure sa principale responsabilité, c'est-à-dire la garantie et le développement de la formation et de la formation continue du personnel de la privation de liberté, le CSCSP traite également toujours plus de questions spécialisées d'actualité. Ainsi, il se charge notamment de revoir la collecte et l'analyse des données, de formuler des lignes directrices sur les soins psychiatriques en milieu carcéral ou d'émettre des recommandations sur la détention des personnes malades ou âgées et sur la prévention de la radicalisation en prison.

Remerciements

Au nom du Conseil de fondation, je remercie M. Patrick Cotti, Directeur du CSCSP, le Comité de direction ainsi que tout-e-s les collaboratrices et collaborateurs de leur précieux travail, qui a été et reste nécessaire à la mise en place du Centre. Mes remerciements vont également aux cantons, qui ont mis à la disposition du Centre non seulement leurs connaissances spécialisées, mais surtout leurs expert-e-s. Le CSCSP dépend fortement de leur appui, tant pour les formations et les cours que pour le développement de normes et de recommandations communes sur la détention en Suisse.

Impatients de relever les défis qui nous attendent, nous nous réjouissons de poursuivre, dans une approche interdisciplinaire et à l'échelle de toute la Suisse, notre fructueuse collaboration.

Fredy Fässler

Président du Conseil de fondation du CSCSP

Patrick Cotti, Directeur du CSCSP à propos de 2018

Le CSCSP ou le défi d'une mosaïque faite d'ancien et de nouveau

Patrick Cotti, Direktor SKJV

L'année 2018 nous a confronté-e-s à un défi de taille: le développement de la nouvelle organisation. À des responsabilités existantes telles que les cursus de formation de cadres, les offres de formation continue, les Journées pénitentiaires de Fribourg et les activités d'information et de documentation, se sont ajoutées celles de Santé Prison Suisse SPS et du monitorage des capacités. Les travaux préparatoires au rattachement de la Fep ont commencé. Le regroupement de ces différentes entités a nécessité la création d'une nouvelle institution. Depuis son entrée dans la sphère publique le 18 août 2018, le CSCSP, selon le souhait des cantons, des concordats et de la Confédération, assume deux fonctions entièrement nouvelles:

- il constitue une plateforme d'échange entre tous les intervenant-e-s et groupes professionnels impliqués dans le contexte de la détention;
- conjointement avec eux, il développe et harmonise les principaux thèmes de l'exécution des sanctions pénales.

Conformément au mandat de prestations défini par la CCDJP, le CSCSP gère les sept domaines de prestations suivants:

- Sécurité
- Orientation délits et risques
- Santé - en remplacement de Santé Prison Suisse (SPS)
- Cours de formation professionnelle supérieure et de formation continue pour les groupes professionnels actifs dans l'exécution des sanctions pénales
- Analyse des capacités et placement des détenu-e-s en conformité avec les exigences (surveillance et analyse des capacités)
- Promotion des échanges interdisciplinaires (groupe de réflexion ou think tank)
- Formation des détenus Fep à partir de 2020

Mise en réseau et groupe de réflexion (think tank) pour l'ensemble des acteurs

L'une des tâches essentielles du CSCSP est de mettre en réseau les différents niveaux de l'exécution des sanctions pénales. Les milieux politiques, l'administration et le personnel de la privation de liberté développent conjointement un cadre pour l'exécution des peines et mesures dans le contexte suisse. Le CSCSP aborde les points centraux de cette thématique en collaboration avec des expert-e-s issus de la pratique professionnelle et de milieux scientifiques. Ils élaborent ainsi des recommandations et des normes pour le travail quotidien du personnel des institutions de privation de liberté et les administrations et autorités impliquées. Le Centre fonctionne de manière interdisciplinaire et se coordonne avec les trois concordats d'exécution des peines et mesures, la CCDJP, les responsables des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC) et les organisations et associations spécialisées (Fédération des établissements de privation de liberté Suisse FES, services de probation, services sanitaires, médecins pénitentiaires, etc.).

En outre, des expert-e-s issus de la pratique et des milieux scientifiques s'impliquent dans nos cursus de formation et de formation continue. Le CSCSP est relié à ses homologues européens et s'efforce d'établir des échanges avec les organisations étatiques et ONG qui observent la conformité de l'application des peines et mesures à la législation en vigueur. Durant sa première année d'existence, il a ainsi organisé des rencontres avec la Commission nationale de prévention de la torture CNPT, l'Association pour la prévention de la torture APT et l'Organisation européenne des services pénitentiaires et correctionnels EuroPris.

De plus, les cantons et les concordats soutiennent le Centre en mettant à sa disposition des membres de leur personnel issus de différents groupes professionnels pour les cursus de formation et les cours. Ils en retirent un bénéfice dans la mesure où ils profitent d'une mise en réseau et d'un transfert de connaissances; toutefois, cette mesure représente également une charge de travail supplémentaire pour eux, qui n'est pas toujours facile à compenser. Dans le même temps, le travail en groupes interdisciplinaires et en projets constitue le principal instrument dont dispose le CSCSP pour faire avancer son projet d'harmonisation et élaborer les normes de qualité qui seront amenées à s'appliquer à l'ensemble de la Suisse.

Bilan et perspectives

À la fin de l'année 2018, la nouvelle organisation fonctionne depuis quatre mois et demi. Les domaines de prestations Sécurité et Orientation délits et risques sont encore en cours de constitution et vont, tout comme les domaines de prestations Santé et Surveillance et analyse des capacités, connaître une étape supplémentaire de professionnalisation.

Le premier Forum de la détention et de la probation a ouvert la voie ; la deuxième édition de cette manifestation est prévue pour novembre 2019. Divers autres projets sont déjà engagés. Ainsi, nous élaborons par exemple un Certificate of Advanced Studies CAS en coopération avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale pour les professionnel-le-s nouvellement recruté-e-s dans le domaine de l'exécution des peines et mesures.

Remerciements aux partenaires du CSCSP ainsi qu'à ses collaboratrices et collaborateurs

Le succès de cette harmonisation dépend non seulement de la volonté commune de préparer l'avenir, mais également de l'élan positif qu'impulse une collaboration fructueuse avec les concordats et les cantons. Je remercie tout particulièrement les organes de la fondation et tous les partenaires du CSCSP.

Les nombreux défis de l'année dernière n'ont pu être atteints que grâce à la participation, le savoir-faire et la flexibilité des collaboratrices et collaborateurs. Je tiens à les féliciter et à les remercier très sincèrement pour cet engagement.

Patrick Cotti, Directeur du CSCSP

Projet de mise en œuvre du CSCSP

Fondée sur le plan de mise en œuvre du CSCSP adopté en mars 2016 par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP, la mise en place du nouveau Centre de compétences a débuté en automne 2017 et s'est intensifiée durant l'année 2018. Cette réorganisation s'est articulée autour de douze projets partiels, et plus particulièrement autour des nouveaux domaines de prestations. Simultanément au projet de mise en œuvre, une nouvelle structure organisationnelle a également été instaurée, dont le site Internet a été mis en ligne le 18 août 2018.

Le projet de mise en œuvre se composait des projets partiels (TP) suivants:

- Intégration du monitorage des capacités (TP 1) - nouveau: Domaine de prestations Surveillance et analyse des capacités
- Intégration de Santé Prison Suisse SPS (TP 2) - Domaine de prestations Santé
- Mise en œuvre du Domaine de prestations Sécurité (TP 3)
- Mise en place du Domaine de prestations Orientation délits et risques (TP 4)
- Intégration de la Formation dans l'exécution des peines Fep (TP 5) à compter du 31.12.2019
- Mise en place de «Professions en exécution des sanctions pénales» (TP 6) - Formation du personnel des établissements pénitentiaires et formation continue pour l'ensemble des groupes professionnels du contexte carcéral
- Dissolution du Comité des neuf du CCDJP (TP 7)
- Nouvelle structure de direction et nouvelle organisation (TP 8)
- Mise en place de la communication et de la présence en ligne (TP 9)
- Mise en place du Domaine de prestations Connaissances spécialisées et analyse (TP 10)
- Avant-projet de modernisation des TIC (TP 11)
- Analyse des locaux dans les deux bâtiments de Fribourg (TP 12)

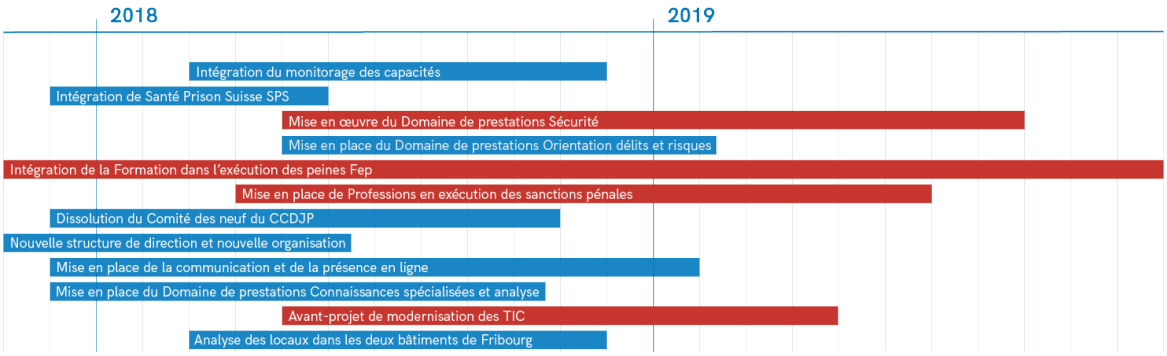

Parmi ces douze projets partiels, six se sont achevés en 2018; les autres continueront leur développement en 2019 dans le cadre de nouveaux projets institutionnels. La durée moyenne des TP terminés était d'au moins 10 mois.

Mise en place du système de gestion de projet

2018 a été l'année de la mise en route de tout le système de gestion de projet. Par ailleurs, 83 % (10 sur 12) des projets ont été pérennisés à travers de nouveaux domaines structurels au sein du CSCSP ou par la conception de nouveaux projets thématiques.

60 % du personnel de tous les domaines du CSCSP ont été impliqués dans la réalisation de projets institutionnels en 2018. En amont, plus de 10 experts externes ont été mandatés et ont apporté leur contribution durant l'année de référence.

Sur 12 projets de mise en place du CSCSP, 6 ont été finalisés en 2018 et 6 autres ont été approfondis et ont permis de constituer la base pour de nouveaux projets institutionnels en 2019. Le temps moyen de réalisation des 5 projets était de 10,5 mois.

8 projets courants sont venus compléter la liste des activités inter-domaines du CSCSP. La mise en route de ce format auxiliaire a permis de séparer les «mandats» des «projets ». En 2018, la part des mandats représentait envions 40 % du portfolio au niveau institutionnel.

Nouveaux domaines de prestations

Les nouveaux domaines de prestations Pratique ont commencé leur activité durant l'été 2018. La mission de ce département, dirigé par Barbara Rohner et Guido Sturny, est d'harmoniser les pratiques des domaines Sécurité, Santé et Orientation délits et risques. Par leurs profils professionnels et culturels différents, ces deux co-responsables se complètent parfaitement pour remplir leurs tâches de direction de manière optimale. Peter Menzi rejoindra également ce département au début de l'année 2019. Possédant une vaste expérience en matière de santé publique, il prendra la tête du Domaine de prestations Santé.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/pratique

Barbara Rohner,
Co-Responsable du Domaine prestations Pratique

Guido Sturny,
Co-Responsable du Domaine prestations Pratique

Notre organisation

Comité de direction

Guido Sturny, Laura von Mandach, Stephanie Zahnd, Patrick Cotti, Dominique Chavannaz, Regine Schneeberger, Barbara Rohner

Notre équipe

- https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/lequipe

Document: Organigramme CSCSP 2018

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/SKJV_Organigramm_FR.pdf

A propos du personnel

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration du nouveau règlement du personnel, entré en vigueur le 1er janvier 2019. Ce document fondé sur le droit privé a été conçu grâce à l'intervention ponctuelle d'expert-e-s externes; les travaux se sont également distingués par la collaboration active du personnel du CSCSP et par le soutien ciblé du Conseil de fondation.

Parallèlement, étant donné l'actuelle phase de transformation, une collaboration a commencé avec une experte en organisation et culture d'entreprise. Cette spécialiste nous accompagnera également en 2019. Dans le même temps, nous préparons le nécessaire que l'intégration du centre de compétence pour la formation dans l'exécution des peines Fep, prévue pour 2020, se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Nombre total de collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2018: 54 - correspondant à 33,2 emplois équivalents plein temps (EPT).

Le CSCSP a formé en 2018 deux apprenties.

Répartition par taux d'occupation au 31.12.2018

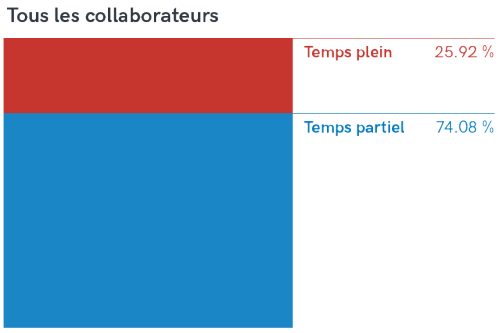

On parle de poste à temps partiel lorsque le taux d'occupation est inférieur à 90 %.

Répartition hommes / femmes au 31.12.2018

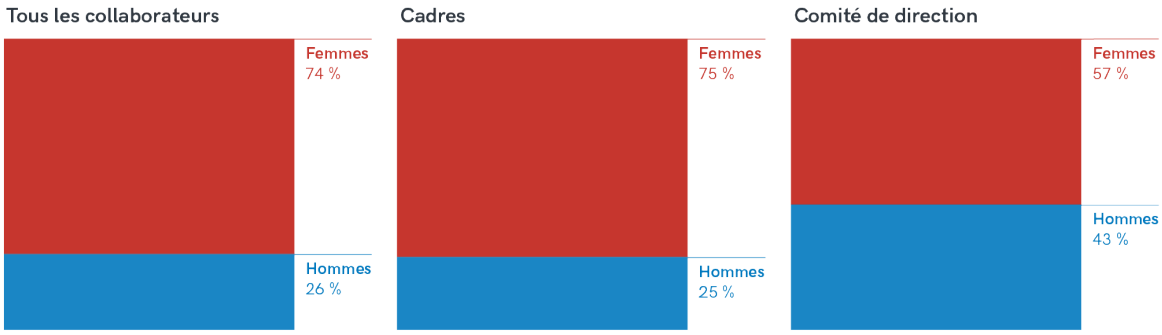

Répartition linguistique * au 31.12.2018

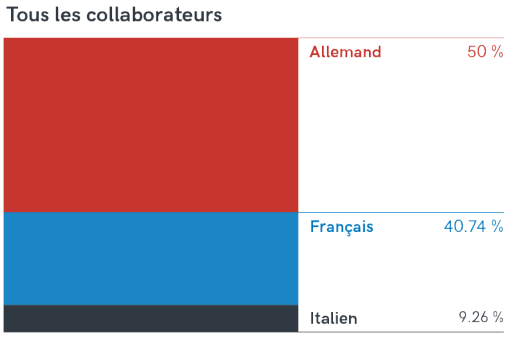

*Sans le romanche. L'appartenance à l'une des communautés linguistiques suisses a été définie, conformément à la pratique de l'administration fédérale, selon la première langue (langue dans laquelle on pense et que l'on maîtrise le mieux) et l'éventuelle deuxième langue (langue dans laquelle on pense et qu'on maîtrise presque comme la première langue). Le personnel bilingue a été rattaché à l'une des communautés linguistiques.

Répartition par classe d'âge au 31.12.2018

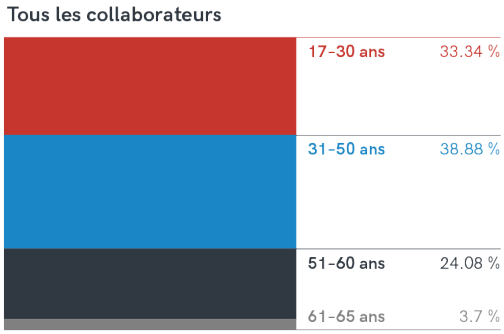

Conseil de fondation 2018

Le Conseil de fondation se compose de 13 membres:

- un conseiller / une conseillère d'État de chaque concordat (présidence / vice-présidence)
- un-e secrétaire par concordat
- deux représentant-e-s par concordat, dont au moins un directeur / une directrice d'office chargé-e de l'exécution des peines et mesures
- un-e représentant-e de la Confédération

Membres du Conseil de fondation:

- Fredy Fässler, conseiller d'État du canton de Saint-Gall, Président du Conseil de fondation
- Béatrice Métraux, Conseillère d'État du canton de Vaud, Vice-présidente du Conseil de fondation
- Benjamin Brägger, Sekretär Strafvollzugkonkordat der Nordwest- und Innerschweiz
- Mathias Fässler, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Graubünden
- Ronald Gramigna, Chef de l'unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice
- Lukas Huber, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Stadt
- Joe Keel, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Ostschweiz
- Thomas Manhart, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Zürich
- Blaise Péquignot, Secrétaire du Concordat pour la Suisse latine
- Georges Seewer, Chef du Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais
- Beat Villiger, Regierungsrat, Kanton Zug
- Franz Walter, Directeur de l'Établissement de détention fribourgeois, canton de Fribourg
- Beatrice Würsch, Leiterin Vollzugs- und Bewährungsdienst, Kanton Zug

* Membres du Bureau du Conseil de fondation

Participant aux séances du Conseil de fondation et du bureau avec voix consultative

- Alain Hofer, Secrétaire général adjoint de la CCDJP
- Patrick Cotti, Directeur du CSCSP

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/conseil-de-fondation

CHIFFRES

Thème des lignes – Photos prises à la Prison régionale de Thoune. Photos: CSCSP

Rapport de l'organe de révision

Document: Rapport de l'organe de révision

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/CSCSP_rapport_revision_2018.pdf

FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

CENTRE SUISSE DE COMPETENCES EN MATIERE D'EXECUTION DES SANCTIONS PENALES (CSCSP), Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, l'annexe et la proposition relative à l'emploi du résultat pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de fondation était toujours en cours d'élaboration. La documentation de la majeure partie des processus significatifs de l'entreprise était disponible.

Le système de contrôle interne n'est toujours pas validé par le Conseil de fondation au 31.12.2018. Le Conseil de fondation a décidé de reporter la finalisation du SCI dans le cadre d'un projet qui court jusqu'à fin 2019. Pour cette raison et selon notre appréciation, le SCI n'est par conséquent pas conforme dans tous ses aspects à la loi suisse.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 4 avril 2019

FIDUCONSULT SA

Frédéric Neuhaus
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Michael Mooser
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant : Bilan, Compte d'exploitation, Tableau de flux de trésorerie, Annexe, Proposition relative à l'emploi du bénéfice

Fiduconsult SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

EuraAudit International
EXPERT SUISSE

Extrait des comptes 2018

	Clôture 2017	Clôture 2018	Diff.
Total des recettes	**9'102'125**	**9'415'908**	**313'783**
Contributions cantonales	7'590'400	7'525'597	-64'803
Contribution fédérale	1'379'600	1'393'800	14'200
Autres recettes	132'125	496'511	364'386
Total des charges de personnel	**4'659'286**	**6'197'312**	**1'538'026**
Charges salariales	3'696'696	4'714'012	1'017'316
Charges d'honoraires	962'591	1'483'300	520'710
Total des charges matérielles	**2'930'048**	**2'607'419**	**-322'629**
Charges de locaux	926'651	918'842	-7'809
Entretien, réparations, remplacements	176'424	132'513	-43'911
Repas et hébergement (participant-e-s aux cours)	680'382	443'269	-237'113
Prestations de tiers	102'419	295'971	193'552
Informations et échanges	387'585	209'444	-178'141
Charges administratives	284'204	302'933	18'729
Amortissements	0	96'447	96'447
Charges extraordinaires	372'382	208'000	-164'382
Total des charges	**7'589'334**	**8'804'732**	**1'215'397**
Affectation aux réserves	**1'512'791**	**611'176**	**-901'614**

Charges 2018 par secteur

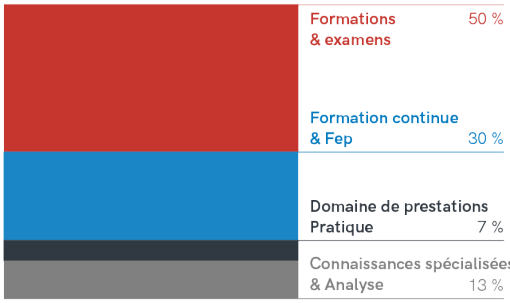

Formations & examens	**4'384'274**
Formation continue & Fep	**2'663'034**
Domaine de prestations Pratique	**610'267**
Connaissances spécialisées & Analyse	**1'147'157**
	8'804'732

Recettes 2018

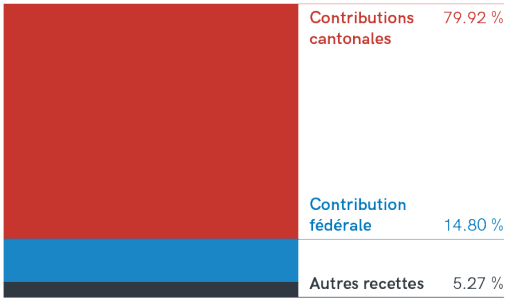

Charges 2018

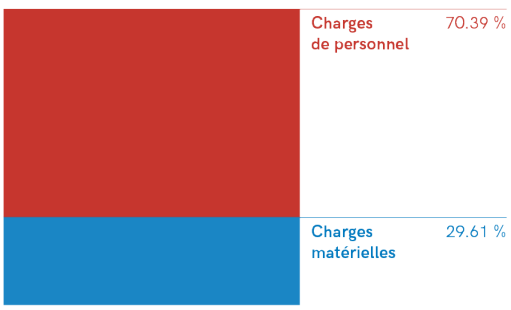

PERSPECTIVES

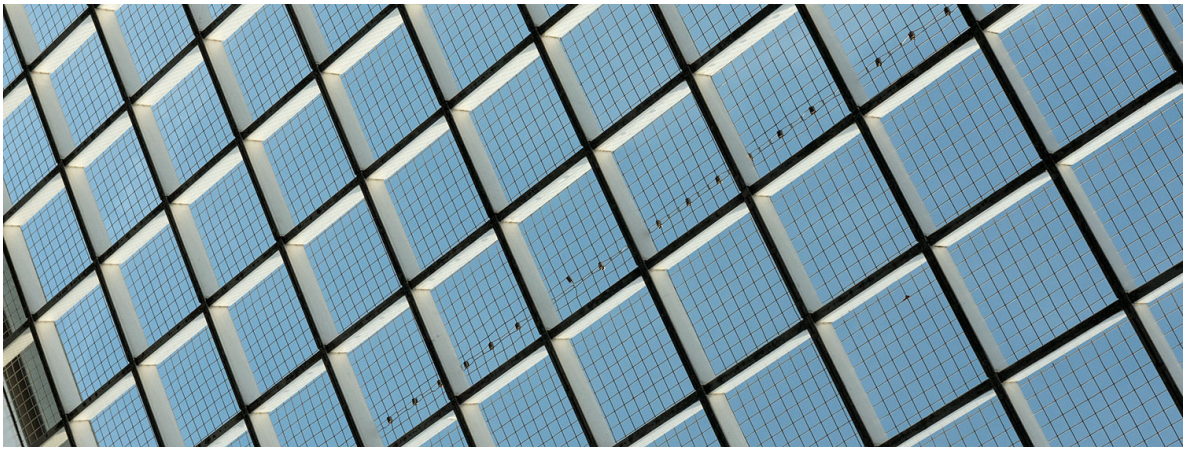

Thème des lignes – Photos prises à la Prison régionale de Thoune. Photos: CSCSP

Forum de la détention et de la probation 2019

La deuxième édition du Forum de la détention et de la probation du CSCSP aura lieu les 27 et 28 novembre 2019 à Berne et sera consacrée au thème de la santé dans l'exécution des sanctions pénales.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/forum

L'objectif de cette conférence de deux jours sera de promouvoir les échanges entre les représentant-es de la pratique, de la recherche et des milieux politiques. Les participant-e-s discuteront de sujets liés à la santé en milieu carcéral.

Workshops

Comme lors du premier forum, les spécialistes des sujets traités sont invité-e-s à faire part de leurs idées pour des workshops consacrés à la thématique de l'événement.

Partenaires

Cette manifestation peut compter sur la collaboration de la Conférence des médecins pénitentiaires suisses, de la Société suisse de psychiatrie forensique SSPF, du Forum du personnel soignant des établissements de détention en Suisse, de Promotion Santé Suisse et de l'Office fédéral de la santé publique.

Système d'information national en exécution des sanctions pénales

En 2019, le CSCSP proposera de financer et de réaliser un projet visant à mettre en place un système d'information national en exécution des sanctions pénales.

Formation de cadres du CSCSP

Trente-six candidat-e-s, dont 22 provenant de Suisse alémanique et 14 de Suisse romande, commencent la «Formation de cadres du CSCSP» en janvier 2019.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/formation/formation-de-cadres

Radicalisation

Le CSCSP et les cantons travaillent à la mise en œuvre des recommandations de la CCDJP depuis l'adoption de celles-ci en avril 2018. Un premier rapport sur l'avancée de ces travaux est prévu pour fin 2019.

Informations complémentaires:

- https://www.skjv.ch/fr/pratiquethemes-dactualite/radicalisation

IMPRESSUM

Responsabilité globale

Centre suisse de compétences en matière d'exécution
des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00
medien@cscsp.ch I info@cscsp.ch

Concept / rédaction / design / textes

Communication CSCSP: Fabienne Ayer (concept, rédaction, révision), Anne-Marie Jaton (Web / content management), Stefanie Daumüller (graphiques)

CSCSP: textes et traductions

Webdesign / mise en œuvre technique

Liip

Photographies

Gabriele Ortner-Rosshoff: les photos des chapitres, placées sous le thème des lignes, prises à la Prison régionale de Thoune (Temps forts, Activités, Projets, Aperçu, Chiffres, Perspectives), portrait de Fredy Fässler et photo du Comité de direction du CSCSP

Stefanie Daumüller CSCSP: portraits de Patrick Cotti, Barbara Rohner, Guido Sturny

Film «Mise en place du CSCSP en 2018», Patrick Cotti, Directeur

Fabienne Ayer CSCSP: concept et rédaction

Jonas Schaller: concept, production et post-production

Le rapport d'activité est publié, en ligne, en allemand et en français.
La version allemande en ligne fait foi.